

B7-PRINCIPES GÉNÉRAUX S'APPLIQUANT À TOUT TYPE D'ACHAT

Les recommandations spécifiques à chaque produit et matériau sont présentées dans les fiches [C et D](#).

1. FAVORISER LES FOURNISSEURS S'ÉTANT ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les engagements des fournisseurs liés au développement durable portent sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Cette dernière inclut notamment les engagements sociaux et environnementaux, la connaissance de la chaîne de production et les engagements que les fournisseurs exigent de leurs propres fournisseurs pour s'assurer d'une production respectueuse des droits humains et de l'environnement.

Recommandations:

- Favoriser les fournisseurs qui, tout au long de la chaîne de production:
 - > s'engagent à respecter les conventions fondamentales de l'OIT et à verser des salaires décents
 - > produisent de manière à éviter tout danger pour les travailleurs, l'environnement, et les consommateurs
 - > offrent une traçabilité de leurs produits
- Exiger des délais de commandes réalistes (un délai de commande trop court risque de détériorer les conditions de travail des employés chez les fournisseurs)

Pour plus d'informations, voir les fiches [A3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#), [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#) et [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

2. TENIR COMPTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE TOUT LE CYCLE DE VIE DU PRODUIT



Les analyses de cycle de vie (ou **écobilans**) permettent de comparer différents produits sous l'angle de leurs impacts environnementaux et sanitaires à toutes les étapes. La méthode de comparaison permet de présenter l'ensemble des impacts par un indicateur final. Le résultat d'un **écobilan** des plastiques utilisés dans la construction indique, par exemple, que le **polypropylène (PP)** engendre un impact inférieur à celui du **polystyrène (PS)** ou de l'**ABS** par kilo de matière.

Recommandations:

- Utiliser, lorsqu'ils existent, les résultats des **écobilans** pour comparer des produits¹
- Favoriser les articles consommant peu d'énergie, y compris l'**énergie grise** (nécessaire à la fabrication et à l'élimination)
- Préférer les produits non-toxiques et recyclables, même s'il n'existe pas d'**écobilan** ou d'étude sur l'énergie grise, afin de réduire l'impact sur l'air lors de l'élimination
- Demander au fournisseur de reprendre le produit en fin de vie², lorsque cela est pertinent, pour assurer sa réutilisation, son recyclage ou son élimination

Pour plus d'informations, voir la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)

¹ Lorsqu'une analyse de cycle de vie (ou **écobilan**) est financée par une entreprise pour ses propres articles, les résultats seront traités avec prudence. Les **écobilans** financés par la Confédération ou d'autres organismes publics sont davantage recommandés. Un **écobilan** de qualité répond aux critères suivants : établi selon la norme ISO 14040, article publié dans une revue connue et revu par des pairs.

² La reprise est obligatoire suivant les produits (notamment le matériel électrique et électronique selon l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).

3. FAVORISER LES BIENS À LONGUE DURÉE DE VIE³ OU OPTER POUR L'ACHAT DE L'USAGE DU BIEN AU LIEU DE L'ACHAT DU BIEN LUI-MÊME

L'utilisation de biens de bonne qualité et à longue durée de vie permet de diminuer les défaillances et le taux de renouvellement de ces derniers. Il est possible d'acquérir le bien ou d'acheter son usage (ce qui correspond à l'«économie de fonctionnalité»). Avant de choisir cette option, bien évaluer ses avantages et ses limites (voir la fiche [B3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#), partie III). Exemple: au lieu d'acheter une imprimante, il est possible d'acheter la prestation d'impression. L'appareil reste la propriété du fournisseur, qui assure sa maintenance et facture le nombre de copies effectuées.

Ces deux principes (longue durée de vie et économie de fonctionnalité) sont à prendre en considération lors de l'analyse du coût total de possession.

Recommandations:

- Choisir des articles réparables, rechargeables, peu salissants, démontables, réutilisables, recyclables
- Favoriser la qualité plutôt que la quantité
- Évaluer si l'achat de l'usage d'un bien est adapté (au lieu de l'achat du bien lui-même)
- Analyser le coût total de possession

Pour plus d'informations, voir les fiches [B3-Durée de vie et élimination](#) et [B3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable](#)

4. LIMITER LES TRANSPORTS ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORT LES MOINS POLLUANTS

Les impacts du fret sur le climat, l'air et le territoire dépendent du mode de transport utilisé entre les différentes phases de fabrication du produit, ainsi que lors de sa livraison et de son élimination. Un indicateur souvent utilisé pour évaluer cet impact sur le climat est la quantité de CO₂ émise pour convoier un certain poids de marchandises sur une distance donnée⁴. Pour la mobilité des personnes, il s'agit des émissions de CO₂ par individu en fonction du type de transport choisi.

Recommandations:

- Dans la mesure du possible, éviter les transports et déplacements de personnes (consultants) en optant pour des solutions «dématérialisées» (par exemple organiser des séances téléphoniques, etc.)
- Dans la mesure du possible, privilégier les prestataires de services locaux afin de réduire le nombre de déplacements
- Regrouper autant que possible les commandes pour optimiser les taux de remplissage des véhicules de livraison
- Imposer des délais de livraison en cohérence avec le mode de transport que vous souhaitez privilégier (des délais courts impliquent des solutions de fret aérien ou routier)
- Dans la mesure du possible, privilégier les fournisseurs proposant les modes de transport les moins polluants: combinaison ferroviaire-routier, maritime, vélo (par exemple pour les livraisons de courrier)

Pour plus d'informations, voir la fiche [B4-Transports de marchandises](#)

³ Le Conseil fédéral a publié un rapport en réponse au postulat 12.3777 «Optimiser la durée de vie et d'utilisation des produits». Ce document présente plusieurs pistes s'adressant à différents acteurs tels que les producteurs, commerçants, et consommateurs.

⁴ La mesure la plus courante correspond aux émissions de CO₂, par tonne/kilomètre.

5. RÉDUIRE LE VOLUME DES EMBALLAGES ET FAVORISER LES EMBALLAGES RECYCLÉS ET/OU RECYCLABLES

Les emballages ont généralement une durée de vie courte. Leur impact environnemental varie également en fonction de leur composition. Certains labels (comme l'écolabel européen ou Der Blaue Engel) intègrent des exigences portant sur la composition des emballages et leur reprise par les fournisseurs.

Recommandations:

- Si possible, supprimer les emballages individuels
- Privilégier les emballages réutilisables si cela est pertinent (par exemple favoriser les fournisseurs de meubles proposant des couvertures pour la protection des meubles, favoriser les caisses réutilisables pour les livraisons régulières de produits alimentaires, etc.)
- Privilégier les emballages en matière recyclée et/ou avec des matériaux recyclables (carton, papier, etc.). Si les emballages sont en plastique, exclure le PVC et autres plastiques halogénés (certains labels incluent des exigences portant sur la composition des emballages)
- Éviter les emballages composites, qui ne peuvent pas être recyclés facilement (par exemple film bulle collé sur carton/papier)
- Demander une optimisation des volumes et du poids du conditionnement et des emballages
- Demander au fournisseur de reprendre le matériel de conditionnement ou l'emballage lors de la livraison et de l'éliminer selon les normes en vigueur

Pour plus d'informations, voir la fiche [B5-Emballages et conditionnement](#)

6. FAVORISER LES PRODUITS PORTEURS D'UN LABEL INDÉPENDANT ET RECONNU

Les labels donnent une indication sur le respect d'un certain nombre de critères environnementaux et/ou sociaux, liés à la production ou à l'utilisation et parfois à l'élimination des produits.

Le système d'attribution des labels est différent selon les organismes responsables. Il est primordial de s'informer sur la crédibilité des labels (accordé par un organisme tiers, sur la base d'informations vérifiées, avec des contrôles sur le suivi du respect des exigences).

Bon à savoir:

- Le site suisse > www.labelinfo.ch présente différents labels pour toute une série de produits ainsi que des informations sur la crédibilité de leur système d'attribution et leur contenu
- Le site suisse > www.boussole-durabilite.ch contient une base de données regroupant différents standards ainsi que leur contenu (en anglais)
- Le site belge > www.infolabel.be présente une synthèse des labels et du système de contrôle
- Le site international "Standard Maps" > www.standardsmap.org de l'International Trade Centre permet de comparer différents labels (en français, anglais et espagnol)
- Le recueil français «Tout savoir sur les logos environnementaux», publié par l'ADEME, propose une fiche par label ou distinction, avec des informations détaillées sur son contenu ainsi que son système d'attribution et de contrôle

Pour plus d'informations, et pour une présentation de tous les labels cités dans le guide, voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)